



MAIRIE DE LUSIGNAN – BP 40002 – 86600 LUSIGNAN / TELEPHONE 05 49 43 31 48 / TELECOPIE 05 49 43 61 19
Site: www.lusignan.fr Courriel : mairie@lusignan.fr

Le 07/10/2020

DOMMAGES CONSTATES SUR LES BATIMENTS SUITE A LA SECHERESSE DURANT L'ANNEE 2020.

Les propriétaires ayant constaté cette année l'apparition de dommages (fissures, ...) sur leur bâtiment sont invités à en informer M. Le Maire par courrier ou courriel, **avant le 1^{er} décembre 2020.**

Après avoir collecté le plus grand nombre de déclarations de propriétaires, Monsieur le Maire adressera à Madame la Préfète avant mi-décembre 2020 une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Cette demande sera transmise par les services préfectoraux au ministère de l'Intérieur en vue de la présentation devant la commission interministérielle chargée de statuer sur les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.